



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000795

Séance du mercredi 27 mai 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 7.1) **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.2.1), Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 5.2), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Philippe CHANEY (à partir du rapport 5.2), Auguste KOELLER (à partir du rapport 1.2.2) **Boussières** : Roland DEMESMAY **Brillans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagney** : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.2.1) **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Miserey Salines** : Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 1.2.1) **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN (représenté par Josette LANGUEBIEN) **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.2.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.2.1) **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE (à partir du rapport 2.1) **Rancenay** : Michel LETHIER **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB à partir du rapport 1.2.2), Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous** : Jacques THIEBAUT **Besançon** : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Chaleze** : Christophe CURTY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Larnod** : Gisèle ARDIET **Mamirolle** : Didier MARQUER **Miserey Salines** : Marcel FELT **Nancray** : Daniel ROLET **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Roche lez Beupré** : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thoraise** : Jean-Michel MAY **Torpes** : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Frank MONNEUR.

Procurations de vote :

Mandants : J. THIEBAUT, E. ALAUZET, P. BONNET, M. BULTOT, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, A. GHEZALI, F. PRESSE, M.-N. SCHOELLER, C. TISSIER, B. ASTRIC, M. FELT, J. COINTET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, N. GUILLEMET, E. SASSARD, M.-O. CRABBE-DIAWARA, S. JEANNIN, J. PANIER, B. RONZI, B. CYPRIANI, N. BODIN, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, D. JOLY, R. STEPOURJINE, C. PREIONI.

Objet : Plan de financement de la Cité des Arts : demande de subventions

Plan de financement de la Cité des Arts : demande de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget Primitif 2009 et PPIF 2009/2014	Montant de l'AP : 25 987 990,76 €

Résumé :

Pour permettre de donner suite de la validation de l'APD 2, il a été nécessaire de préciser le plan de financement de la construction du Conservatoire, en particulier pour ce qui est de la participation de l'Etat. Dans la perspective d'un démarrage des travaux début 2010, il faut aujourd'hui adopter le plan de financement actualisé afin de pouvoir déposer les dossiers actualisés de demande de subvention dans les délais réglementaires, et notamment les demandes de CPER de FEDER.

I. Point d'avancement du projet

L'APD 2 a été validé au mois de février à la satisfaction unanime des trois collectivités et des partenaires associés, pour un montant estimatif du coût HT des travaux pour l'ensemble de la Cité des Arts et de la Culture de 28,02 M € correspondant à l'enveloppe initiale actualisée figurant dans le marché du maître d'œuvre et respectant bien entendu le programme de l'opération.

Cependant, avant d'engager la poursuite de l'opération, il est apparu essentiel de préciser les conditions de financement de l'opération, en particulier au niveau de l'Etat dont les positions officielles ne permettaient pas d'apprécier dans quelle mesure il soutenait ou non la construction du nouveau Conservatoire.

A la suite d'échanges nombreux au cours du mois de février, certains engagements nous ont été communiqués par Monsieur le Préfet, levant l'essentiel des incertitudes.

La reprise des études de conception a alors pu être notifiée au maître d'œuvre. Ainsi, la phase PROJET se terminera à la mi juin et la notification des marchés de travaux, sous réserve que l'équilibre financier de l'opération soit respecté, est prévue au mois de décembre de cette année.

Le permis de construire va être déposé tout début mai 2009 et les procédures réglementaires liées à la loi sur l'eau seront engagées dans le même temps.

De plus, nous venons de recevoir la confirmation de l'absence de prescription de réalisation d'un diagnostic ou de fouilles archéologiques préalables sur le site.

Enfin, la démarche de certification du bâtiment est engagée afin d'obtenir le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) Effinergie.

II. Actualisation du plan de financement

Compte tenu de l'avancement de l'opération et à la suite des contacts qui ont eu lieu ces dernières semaines avec les différents partenaires financiers, il est désormais nécessaire de déposer auprès de leurs services les dossiers actualisés de demande de subvention. Ceux-ci doivent en effet être établis sur la base de l'avant projet détaillé APD 2 validé et du dossier de permis de construire.

De plus, par courrier du 24 mars 2009, le Préfet du Doubs a informé la CAGB que la nouvelle date butoir de dépôt des dossiers complets concernant le volet territorial du Contrat de Projet Etat Région 2007/2013 était fixée au 30 juin prochain.

Afin de pouvoir déposer ces dossiers dans les délais en tenant compte des données financières les plus récentes de l'opération, il est nécessaire aujourd'hui de valider officiellement le plan de financement actualisé de la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Ce plan se présente sur la base d'un **coût d'opération toutes dépenses confondues (TDC)** pour le **seul Conservatoire** de **26,5 M €**. Pour rappel, l'AP votée à l'automne 2007 et révisée le 13 mars 2009 prévoyait un coût TDC pour le Grand Besançon de 26 M €.

Les recettes sollicitées ou à solliciter sont aujourd'hui les suivantes :

- Europe (FEDER – appel à projet urbain) :	2,5 M € (1,5 M € + 1 M € de bonification)
- Etat (plan de relance – liste complémentaire) :	1 M €
- Etat (volet territorial du CPER) :	0,35 M €
- Etat (compensation du foncier ou équivalent) :	1 M €
- Région Franche-Comté (volet territorial du CPER) :	1,5 M €
- Région Franche-Comté (financement exceptionnel) :	1,5 M €
- ADEME (sur l'AMO) :	0,03 M €
- ADEME (sur l'investissement) :	1 M €
- Conseil Général du Doubs :	2 M €
- Ville de Besançon :	2,7 M €
Soit un total prévisionnel de subvention de :	13,58 M € (42,14 %)

Le montant prévisionnel attendu de subventions indiqué dans notre délibération du 13 mars 2009 sur l'AP mise en place en 2007 était de 13,62 M €.

Afin de respecter les règles de financement de l'Union Européenne, la CAGB s'engage à prendre en charge les financements qui ne seraient pas acquis.

En ce qui concerne la compensation évoquée pour le foncier, la participation de l'Etat devrait en effet plus probablement se traduire par une mise à disposition assortie d'une redevance annuelle (qui est en cours de négociation mais devrait rester limitée) plutôt que par une cession. La dépense de 1 M € prévue actuellement au budget d'investissement de l'opération devrait donc au final être supprimée, le coût du foncier apparaissant ensuite chaque année au budget de fonctionnement du CRR sous forme de redevance.

Compte tenu de tous ces éléments, l'**autofinancement résiduel** pour le Grand Besançon serait de **12,92 M €**, soit 0,55 M € (4 %) de plus que les 12,37 M € que prévoyait l'AP votée.

En tout état de cause, le projet qui sera mis en oeuvre respectera l'enveloppe financière et l'autofinancement adoptés dans la délibération de révision de l'AP du 13 mars 2009.

A la majorité, 8 contre, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'actualisation du plan de financement de la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional et l'engagement à prendre en charge les financements qui ne seraient pas acquis, dans la limite de l'enveloppe affectée à l'opération,
- autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services instructeurs des financeurs cités ci-dessus (Europe, Etat, Région Franche-Comté, ADEME, Conseil général du Doubs, Ville de Besançon).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 104

Contre : 8

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité



REC 09 JUN 2009

Délibération du mercredi 27 mai 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3